

4. POLITIQUES SUPRA ET INTERCOMMUNALES

4.1. LA COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

4.1.1. LE PAYS DU CENTRE OUEST BRETAGNE

La commune de Saint Hernin fait partie du Pays de Centre Ouest Bretagne (COB). Le Pays s'étend de Pleyben à Corlay d'est en ouest et de Lohuec à Plouay du nord au sud, sur une superficie de 3264 km². Il s'agit du plus grand Pays de Bretagne qui s'est doté d'une charte de développement durable.

Les orientations de la charte de développement sont :

- Développer une politique d'accueil et de services ambitieuse
Relier le Pays du Centre Ouest Bretagne à l'extérieur
Organiser les services à l'échelle du territoire
Développer les possibilités de résidence
Favoriser la création et la transmission d'entreprises
Promouvoir la qualité de vie en Pays du Centre Ouest Bretagne

- Valoriser les ressources du territoire
Faire de la centralité un atout pour le développement
Favoriser l'adaptation et le développement des entreprises
Structurer des filières économiques et développer l'expérimentation de nouvelles pratiques en s'appuyant sur les spécificités locales : environnement, culture, tourisme...

- Enrichir la cohésion territoriale
Développer un réseau de partenaires
Mailler et structurer le territoire
Affirmer l'identité du Pays du Centre Ouest Bretagne
Organiser et gérer le projet

Le projet de PLU de Saint Hernin tient compte de ces grandes orientations, notamment en matière de maintien et amélioration de la qualité de vie du pays, par la protection des éléments de petit patrimoine, le maintien de la structure bocagère, la préservation des paysages, et par une concentration des constructions principalement au bourg.

Il a également tenu compte des projets communautaires :

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) reconduite jusqu'en 2009,
- Programme d'Action en faveur de l'Habitat en Centre Finistère.

4.1.2. LE PLH

L'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat a été abandonnée.

4.2. LA PRISE EN COMPTE DES POLITIQUES INTERCOMMUNALES

4.2.1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU POHER

Saint Hernin fait partie de la communauté de communes du Poher, créée le 17 décembre 1993, qui a notamment pour missions et objectifs :

- **l'aménagement de l'espace communautaire :**
schéma directeur et schéma de secteur, aménagement rural, zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- **le développement économique**
aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire, actions de développement économique.
- **le cadre de vie et logement**
politique de logement social d'intérêt communautaire et actions par les opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- **le tourisme**
accueil et information, promotion, gestion d'un office de tourisme intercommunal, adhésion au Pays d'accueil touristique du Centre Finistère, création des itinéraires de randonnées et de découverte touristique d'intérêt communautaire, entretien des sentiers de randonnée coordination et appui technique aux actions de valorisation du patrimoine menées par les associations et les communes, réalisation d'un centre d'hébergement touristique à vocation sociale, inventaire des actions de développement touristique menées par les communes en vue de leur prise en charge future par la communauté de communes.
- **la protection et mise en valeur de l'environnement**
élaborer un plan communautaire d'environnement visant à dresser un diagnostic des actions de protection et de mise en valeur de l'environnement, à définir des objectifs et des priorités, à mettre en place un programme d'actions pour la protection, l'amélioration, l'initiation, l'interprétation de l'environnement et du cadre de vie, à proposer des conditions de réalisation des actions, des sources de financement et le niveau de décision et à assurer l'animation de l'élaboration de plan d'environnement et son suivi.

Le Plan Local d'Urbanisme de Saint Hernin a pris en compte les différentes politiques intercommunales, notamment en :

- traitant le devenir des zones d'activités artisanales et industrielles avec la communauté de communes : zone de Parc Dinasquet,
- restant à l'écoute de la demande en logements sociaux,
- cherchant à développer l'offre et l'hébergement touristique,
- améliorant le cadre de vie et protégeant l'environnement.